

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
1	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Club Adour Plaisance <i>Nomenclature actes : 7.5 Subventions</i>	Approuvée à l'unanimité
2	Taux de promotion avancement de grade 2026 – Taux 100% <i>Nomenclature actes : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT</i>	Approuvée à l'unanimité
3	Contrat de progrès 2025-2029 <i>Nomenclature actes : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT</i>	Approuvée à l'unanimité
4	Organisation du temps scolaire – Renouvellement dérogation <i>Nomenclature actes : 8.1 Enseignement</i>	Approuvée à l'unanimité
5	Service GRALL : convention d'utilisation du service mis à disposition gratuitement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque <i>Nomenclature actes : 9.1 Autres domaines de compétence des communes</i>	Approuvée à l'unanimité
6	Adhésion au service commun mutualisé de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'accompagnement à la mise à jour de l'adressage et signature de la convention <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
7	Régularisation foncière chemin Hargin Karrika – indivision LETOILE/FAGUIER <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
8	Signature d'une convention de passage sur un terrain communal avec M DERROS <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
9	Modalités de la concertation – Zones d'accélération des énergies renouvelables <i>Nomenclature actes : 8.8 Environnement</i>	Approuvée à l'unanimité

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Villefranque dans le délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de 2 mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey - CS 50543 64010 PAU Cedex, via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage si présente.

Liste publiée sur le site internet de la commune et affichée en mairie le **28 janvier 2026**.



Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVEN